



Déroulement après audience

Par Anthonyc

Bonjour,

J'ai assisté en tant que partie civile à l'audience concernant un cambriolage dont j'ai été victime.

L'auteur a été reconnu coupable (non présent le jour mais représenté par un avocat).

Le juge nous a donné le verdict à l'oral concernant ses peines, à savoir : coupable avec un certain montant pour le préjudice matériel et un autre montant pour le préjudice moral, jugement en fin d'année.

Ne connaissant rien aux process, nous souhaitons connaitre la suite en terme de temporalité pour le versement de ces montants et la peine appliquée.

Merci de votre aide